

RETURN BIDS TO:
RETOURNER LES SOUMISSIONS À:
Public Works and Government Services / Travaux
publics et services gouvernementaux
Kingston Procurement
Des Acquisitions Kingston
86 Clarence Street, 2nd floor
Kingston
Ontario
K7L 1X3
Bid Fax: (613) 545-8067

Revision to a Request for a Standing Offer

Révision à une demande d'offre à commandes

Regional Master Standing Offer (RMSO)

Offre à commandes maître régionale (OCMR)

The referenced document is hereby revised; unless otherwise indicated, all other terms and conditions of the Offer remain the same.

Ce document est par la présente révisé; sauf indication contraire, les modalités de l'offre demeurent les mêmes.

Comments - Commentaires

Vendor/Firm Name and Address

**Raison sociale et adresse du
fournisseur/de l'entrepreneur**

Issuing Office - Bureau de distribution

Public Works and Government Services / Travaux
publics et services gouvernementaux
Kingston Procurement
Des Acquisitions Kingston
86 Clarence Street, 2nd floor
Kingston
Ontario
K7L 1X3

Title - Sujet Testing Hazardous Building Material	
Solicitation No. - N° de l'invitation E6TOR-12RM19/A	Date 2014-09-12
Client Reference No. - N° de référence du client E6TOR-12-RM19	Amendment No. - N° modif. 004
File No. - N° de dossier KIN-2-38256 (519)	CCC No./N° CCC - FMS No./N° VME
GETS Reference No. - N° de référence de SEAG PW-\$KIN-519-6390	
Date of Original Request for Standing Offer Date de la demande de l'offre à commandes originale	
2014-07-24	
Solicitation Closes - L'invitation prend fin at - à 02:00 PM on - le 2014-09-23	
Time Zone Fuseau horaire Eastern Daylight Saving Time EDT	
Address Enquiries to: - Adresser toutes questions à: Choquette, Herb	Buyer Id - Id de l'acheteur kin519
Telephone No. - N° de téléphone (613) 536-4874 ()	FAX No. - N° de FAX (613) 545-8067
Delivery Required - Livraison exigée	
Destination - of Goods, Services, and Construction: Destination - des biens, services et construction: Ontario Region as stated on Call-up document.	
Security - Sécurité This revision does not change the security requirements of the Offer. Cette révision ne change pas les besoins en matière de sécurité de la présente offre.	

Instructions: See Herein

Instructions: Voir aux présentes

Acknowledgement copy required	Yes - Oui	No - Non
Accusé de réception requis	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
The Offeror hereby acknowledges this revision to its Offer. Le proposant constate, par la présente, cette révision à son offre.		
Signature	Date	
Name and title of person authorized to sign on behalf of offeror. (type or print) Nom et titre de la personne autorisée à signer au nom du proposant. (taper ou écrire en caractères d'imprimerie)		
For the Minister - Pour le Ministre		

Solicitation No. - N° de l'invitation

E6TOR-12RM19/A

Amd. No. - N° de la modif.

004

Buyer ID - Id de l'acheteur

kin519

Client Ref. No. - N° de réf. du client

E6TOR-12-RM19

File No. - N° du dossier

KIN-2-38256

CCC No./N° CCC - FMS No/ N° VME

Intentionnellement blanc

Solicitation No. - N° de l'invitation
E6TOR-12RM19/A
Client Ref. No. - N° de réf. du client
E6TOR-12RM19

Amd. No. - N° de la modif.
04
File No. - N° du dossier
KIN-2-38256

Buyer ID - Id de l'acheteur
kin519
CCC No./N° CCC - FMS No./N° VME

Question 13 : Annexe « B » - Base de paiement (formulaire); article E, numéro 19, prix unitaires pour l'« échantillonneur centrifuge Reuter (ECR) ». Est-ce que vous pouvez confirmer qu'il s'agit du dépistage de la moisissure viable et non du décompte total?

Réponse 13 : Le dépistage par ECR est une méthode d'échantillonnage viable pour déterminer les espèces.

Question 14 : L'alinéa 2 ix) de l'annexe A, Énoncé des travaux, prévoit que l'analyse de la peinture doit être conforme aux limites maximales admissibles selon le ministère du Travail de l'Ontario. Comme le ministère du Travail de l'Ontario ne prévoit pas de limites maximales « admissibles », est-ce que l'analyse en laboratoire de la quantité minimale détectable est acceptable?

Réponse 14 : Oui. Une analyse de la quantité minimale détectable est acceptable.

Question 15 : L'alinéa 2 x) de l'annexe A, Énoncé des travaux, prévoit que la surveillance de l'air pour ce qui est du plomb doit être conforme au code régissant la mesure du plomb en suspension dans l'air (1981) du ministère du Travail de l'Ontario. Nous n'avons jamais entendu parler de ce document et sommes incapables de le trouver. Pourriez-vous nous indiquer où nous pouvons trouver ce document?

Réponse 15 : La surveillance de l'air pour ce qui est du plomb sera effectuée conformément à la méthode NIOSH 7082, ou l'équivalent.

Question 16 : L'article 4 (E- risques courants de niveau moyen à élevé) de l'annexe A, Énoncé des travaux, englobe le travail en hauteur, le travail dans un espace clos et l'exposition à des munitions explosives non explosées (UXO). Devons-nous effectuer des travaux dans un espace clos? Si oui, devons-nous faire le nécessaire pour obtenir le permis d'entrée et fournir l'équipement de surveillance et de sauvetage et une équipe de sauvetage?

Réponse 16 : Des travaux dans un espace clos pourraient devoir être effectués. La base possède un permis d'entrée dans un espace clos qui doit être rempli et signé avant l'entrée. L'entreprise est responsable de l'équipe de surveillance et de sauvetage, le cas échéant.

Question 17 : Annexe A, Énoncé des travaux, article 5 (Exigences techniques). Est-ce que le paragraphe M porte sur le soutien pour les déversements et les substances dangereuses?

Réponse 17 : Auparavant, des types de substances dangereuses connues ou inconnues ont été trouvées durant l'excavation ou la démolition et nous avons demandé à ce que l'on détermine de quelle substance il s'agissait et de préparer un rapport à transmettre à une entreprise d'élimination de substances dangereuses dans lequel on indiquait comment remédier à ce problème et enlever les substances.

Question 18 : Annexe A, Énoncé des travaux, article 5 (Exigences techniques), paragraphe N – Dans quelle mesure sommes-nous responsables de la remise en état des matériaux après le prélèvement d'échantillon? Est-ce qu'il faut seulement s'assurer que le tout est sécuritaire (p. ex. fixé au moyen de ruban adhésif) ou une remise en état plus en profondeur est nécessaire?

Réponse 18: Les inspections par intrusion sont effectuées uniquement dans le but de démolir des bâtiments et de réaliser des projets de rénovation majeurs. Aucune autre réparation n'est nécessaire pour les autres inspections.